

TIC, décentralisation administrative et bonne gouvernance

Par Hamani KARGNE

Projet d'appui des volontaires des Nations Unies à la décentralisation (Mali)

kargne@yahoo.com

Les technologies de l'information et de la communication constituent un outil formidable de réduction de la pauvreté, par le fait qu'elles peuvent avoir un impact appréciable dans le cadre de la bonne gouvernance et dans la performance des collectivités territoriales à l'heure de la décentralisation. Leur application, si elle est bien pensée, peut faciliter le débat démocratique, la mobilisation sociale et un développement humain durable. Dans ce contexte, à côté de l'Etat et des collectivités, le secteur privé et la société civile peuvent être des acteurs importants. Certains risques et contraintes peuvent être liés à l'utilisation des TIC, si elles ne rentrent pas dans le cadre d'une stratégie et d'un plan d'actions nationaux. Les logiciels libres peuvent constituer une opportunité à saisir par les pays en développement par le fait qu'ils sont gratuits et leur code source est ouvert ; ce qui pourrait améliorer la pérennité de la sécurité.

Introduction

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont souvent assimilées à Internet. Cependant, la notion est plus complexe étant donné qu'il existe plusieurs définitions possibles. En fait, les TIC regroupent les domaines des télécommunications, de l'audiovisuel, de l'informatique, du multimédia ainsi que les réseaux comme ceux des satellites et du câble.

Ces nouvelles technologies désignent des outils et équipements intervenant à toutes les étapes de la gestion de l'information :

- la collecte de l'information : scanner, caméra numérique, appareil photo numérique, etc.
- le stockage de l'information : disques, cédérom, disquettes, cassettes, etc.
- le traitement de l'information : ordinateurs, etc.
- la diffusion en grande quantité des informations stockées sous forme d'images, de sons et de données : Internet, télévision interactive, imprimantes, radio, etc.

Par la rapidité des traitements, et la quantité importante d'informations qu'on peut stocker et diffuser, les technologies de l'information et de la communication offrent de nouveaux modes d'organisation, une grande mobilité, une gestion d'activités en temps réel, des formes d'interactivité et de nomadisme, une flexibilité accrue, etc.

Afin de rendre leurs administrations plus performantes, c'est-à-dire plus accessibles, plus transparentes, plus efficaces, plus proches et plus responsables, les Etats peuvent utiliser les technologies de l'information et de la communication pour moderniser leurs structures et leurs moyens.

Au regard des grandes tendances actuelles dans le traitement et la diffusion de l'information que sont l'informatisation des processus et des méthodes, la numérisation des supports et des échanges et la globalisation, les technologies de type Internet / Intranet peuvent constituer pour les collectivités locales, la plate-forme idéale pour répondre à la fois à des besoins de communication, de partage de données pour la gestion courante et l'aide à la décision, de rationalisation des procédures de travail impliquant des acteurs répartis géographiquement dans le but de garantir la transparence, de réduire les délais, les coûts et d'améliorer la qualité des services rendus.

Par ailleurs, pour sensibiliser ou mobiliser autour des causes justes et des programmes les plus aptes à transformer les milieux de vie des populations, la bonne volonté, le sérieux des programmes en l'objet ne suffisent pas en eux-mêmes. La mobilisation et la sensibilisation sont en effet par essence des démarches de proximité. De ce fait, les TIC peuvent avoir également une influence positive sur les relations qui existent entre l'Administration et les administrés et sur les politiques de mobilisation et de sensibilisation sociale.

1. TIC et décentralisation administrative

a) Objectifs de la décentralisation en Afrique

Aux lendemains des conférences nationales Africaines des années 90, la plupart des Etats ont élaboré des constitutions où la démocratie multipartiste et la décentralisation administrative ont été clairement exprimées. La décentralisation permettra aux populations de prendre en charge elles-mêmes les destinées de leurs terroirs. La réforme de la décentralisation s'est assignée deux objectifs majeurs :

- l'approfondissement de la démocratie pluraliste. En fait, il s'agit d'adapter le cadre institutionnel ancien aux objectifs et exigences de l'émergence d'une démocratie locale ;
- la promotion du développement local et régional en favorisant l'émergence d'initiatives au niveau des différents acteurs de la mise en place d'un nouveau cadre de développement à partir des préoccupations des ressources et du savoir-faire des populations locales.

A ces objectifs s'articulent des enjeux spécifiques situés aux plans politique, économique et socioculturel.

b) Enjeux de la décentralisation en Afrique

La stabilisation du système politique et administratif

Le lendemain des indépendances en Afrique a été marqué par l'instabilité politique avec les coups d'Etat militaires. Un des enjeux politiques majeurs de la décentralisation est la restauration de la **crédibilité de l'Etat**. Les partis Etat qui ont dirigé les pays Africains jusqu'au début des années 90, ont montré leurs limites à satisfaire les besoins essentiels des citoyens au niveau local car toutes les décisions sont centralisées.

Il s'agit donc de concevoir un nouveau type d'Etat qui reconnaisse un rôle et une place aux initiatives individuelles et de groupes à travers l'émergence d'un système administratif et de représentation locale transparent, consensuel mais autonome dans ses décisions, et sachant négocier avec l'Etat d'une part et les organisations communautaires d'autre part. Cette vision permet de recentrer les interventions directes de l'Etat sur les missions de souveraineté à l'issue d'un transfert équilibré de compétences qui responsabilise les collectivités territoriales.

La dynamisation des économies locales

Chaque collectivité territoriale constituera un espace d'initiatives ; un niveau de programmation, de réalisation des actions de développement et d'organisation de la gestion et de la fourniture des services publics essentiels qui fondent le développement. Par ailleurs, la décentralisation est à même de favoriser une meilleure adéquation des programmes de développement et des besoins locaux, et une mobilisation plus spontanée des ressources. Cette dynamisation des économies locales s'articule autour de :

- La conception d'une approche de développement s'appuyant d'abord sur la capacité de mobilisation des ressources locales ;
- La réintégration de la dimension spatiale dans l'approche de résolution des problèmes économiques et sociaux ;
- Une nouvelle répartition des compétences (pouvoirs de décision), des ressources (humaines et financières) et du patrimoine national entre l'Etat et les collectivités ;
- La mise en place de nouvelles méthodes et règles de relation de partenariat entre les acteurs appuyant le développement local (notamment la coopération décentralisée).

La préservation des acquis socioculturels

Au Mali, comme un peu partout en Afrique, la décentralisation ambitionne de faire des communes les points d'ancrage culturel du processus de démocratisation et de libre administration. Selon le code des collectivités territoriales au Mali : « l'érection en commune doit remplir avant toute considération le critère fondamental

de l'adéquation du cadre territorial et humain concerné, qui se traduit par la réunion de certaines conditions dont la volonté de vivre ensemble, l'existence de liens de solidarité et la viabilité économique ».

Elle permet également aux diverses initiatives locales de s'exprimer en vue d'un développement local maîtrisé par les populations elles-mêmes et créer un espace de diversité culturelle.

c) TIC, modernisation de l'administration et Amélioration de la gestion des collectivités.

La viabilité de la décentralisation nécessite de développer des relations dynamiques et transparentes entre les collectivités, l'Etat, la société civile, les partenaires privés et publics, pour la gestion des services de base (sécurité foncière, eau potable, assainissement, éducation, santé, etc.). La première condition requise porte sur l'effectivité du transfert de compétences dans ces domaines, transfert accompagné de la mobilisation des ressources financières et humaines, nécessaires. La deuxième condition est pour les collectivités locales de se doter de démarches et d'outils propres à leur permettre d'assumer les nouvelles responsabilités qui leur sont reconnues dans le domaine des services de base. La troisième condition est que les collectivités locales puissent engager un large dialogue social pour la définition des niveaux de services et la gestion partagée des services locaux, associant aux collectivités locales, la société civile, les ONG, les populations et leur organisation.

En effet, l'Etat et les collectivités territoriales ne peuvent plus faire face, seules aux grandes questions d'intérêt collectif, qu'il s'agisse de sauvegarde écologique, de lutte contre les inégalités, de développement local ou de renouvellement démocratique. Les grands enjeux de société sont de plus en plus traités par une multitude d'acteurs (société civile, ONG, privé, etc.).

Dans ce contexte, l'Etat peut s'appuyer sur les TIC pour évoluer d'une fonction d'impulsion et de direction à un rôle d'accompagnement, de catalyse, d'animateur de réseau et de médiation vis-à-vis des initiatives portées par les autres acteurs, notamment de la société civile.

Les TIC peuvent aussi contribuer à la création de nouvelles relations plus interactives entre l'administration, locale, nationale ou supranationale, et les citoyens.

Dans les pays du Nord, les initiatives menées par de nombreuses collectivités locales qui, plus facilement que l'Etat central, se montrent à même de s'emparer des TIC. Mise en ligne d'informations complètes sur l'activité administrative et la gestion de la collectivité, de formulaires administratifs, dépôt en ligne de dossiers administratifs, réponses personnalisées aux questions des administrés etc. Tout cela contribue à une simplification de la relation administré/administration, à une dé-bureaucratiation et une transparence.

Au-delà du rapport administré/administration, c'est la relation même entre l'habitant - citoyen actif ou passif - et la communauté politique qui peut être transformé en s'appuyant sur les TIC. Encore une fois, et cela mérite d'être sans cesse réaffirmé, les TIC ne peuvent intervenir que s'ils s'inscrivent comme outil d'un projet politique. Celles-ci peuvent jouer un rôle déterminant dans la densification du débat public, substrat essentiel de la démocratie.

De plus en plus, on assiste au phénomène selon lequel les pouvoirs locaux revendiquent une plus grande part de responsabilité vis à vis des Etats, voir entrée en concurrence sur la scène internationale. L'entrée dans l'ère des réseaux ne peut que constituer un accélérateur puissant de ces processus de glissement de responsabilité. Cela fait plusieurs décennies déjà au Nord et quelques années au Sud que les pouvoirs locaux s'organisent en fédérations, lobbies, réseaux (Conseil des communes et régions d'Europe, Eurocités, Digitalcities, Africités) et revendiquent d'intervenir comme corps à part entière dans certaines organisations intergouvernementales internationales. Les TIC constituent un instrument indispensable pour le fonctionnement de ces réseaux.

2. TIC et bonne gouvernance / E-gouvernance

a) Qu'est-ce que c'est la bonne gouvernance

La gouvernance peut être définie comme la capacité des sociétés humaines à se doter de systèmes de représentation, d'institutions, de processus, de corps sociaux, pour se gérer elles-mêmes dans un mouvement

volontaire. Les programmes de bonne gouvernance visent surtout à promouvoir un environnement propice au renforcement des capacités de mise en oeuvre des processus législatif, juridique et administratif, et de gestion d'un développement décentralisé.

Les principaux aspects de la bonne gouvernance, sont :

- **L'obligation de rendre compte** : les administrations publiques sont capables et désireuses de montrer en quoi leur action et leurs décisions sont conformes à des objectifs précis et convenus.
- **La transparence** : l'action, les décisions et la prise de décision des administrations publiques sont, dans une certaine mesure, ouvertes à l'examen des autres secteurs de l'administration, du Parlement, de la société civile et parfois d'institutions et d'autorités extérieures.
- **L'efficience et l'efficacité** : les administrations publiques s'attachent à une production de qualité, notamment dans les services rendus aux citoyens, et veillent à ce que leurs prestations répondent à l'intention des responsables de l'action publique.
- **La réceptivité** : les autorités publiques ont les moyens et la flexibilité voulus pour répondre rapidement à l'évolution de la société, tiennent compte des attentes de la société civile lorsqu'elles définissent l'intérêt général et elles sont prêtes à faire l'examen critique du rôle de l'Etat.
- **La prospective** : les autorités publiques sont en mesure d'anticiper les problèmes qui se poseront à partir des données disponibles et des tendances observées, ainsi que d'élaborer des politiques qui tiennent compte de l'évolution des coûts et des changements prévisibles (démographiques, économiques, environnementaux, par exemple).
- **La primauté du droit** : les autorités publiques font appliquer les lois, la réglementation et les codes en toute égalité et en toute transparence.

La bonne gouvernance est perçue aujourd'hui comme une condition sine qua non d'un développement humain durable et soutenable. La Déclaration sur les villes et les établissements humains dans le nouveau millénaire précise que la bonne gouvernance doit tendre à ce qu'aucun habitant ne soit privé des services essentiels : un habitat décent, la sécurité foncière, l'eau potable, l'assainissement, l'éducation, la santé et la mobilité.

La e-gouvernance ou gouvernance électronique est l'utilisation récurrente des TIC au service de la bonne gouvernance. Elle a pour principaux objectifs :

- d'appuyer et de simplifier la provision des services publics pour tous : gouvernement, citoyens et entreprises ;
- de soutenir et faciliter la gouvernance au-delà des frontières temporelles, géographiques, départementales, provinciales et communales.

b) Impacts des TIC au plan institutionnel

Les TIC appliquées à la fonction publique permettent en autres :

- de moderniser l'administration tant sur le plan organisationnel que sur le plan des procédures de travail et des mécanismes d'échange d'informations ;
- de permettre aux structures administratives d'améliorer leur système de communication et à moindre coût ;
- d'échanger plus facilement avec les partenaires sur le plan sous-régional et international sur des projets de coopération bilatérale et multilatérale ;
- de renforcer les capacités de gestion des structures administratives et à très court terme.

c) Impacts des TIC au plan socio-économique

L'utilisation des TIC dans l'administration déconcentrée permet d'améliorer à très court terme l'efficacité et l'efficience dans le travail, toutes choses considérées comme essentielles dans le cadre de la bonne gouvernance. Elle permet en particulier :

- de réduire de 2/3 environs le temps d'attente consacré par les usagers du service public avant d'accéder aux prestations qui leur sont fournies par les administrations ;

- d'éviter les déplacements et les coûts supplémentaires et autres risques qui en découlent pour les usagers du service public ;
- de supprimer les barrières territoriales et de permettre l'ouverture de l'économie à un plus grand espace d'échanges d'informations susceptibles de déboucher sur accroissement des transactions économiques réelles ;
- de promouvoir les services publics notamment par un accès à l'information sur la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement, et les prestations administratives, etc.
- de réduire les risques de marginalisation des pays pauvres qui viendrait s'ajouter à l'écart économique ;
- de promouvoir le développement de la coopération internationale notamment entre les pays du Nord et ceux du Sud ;
- de réduire les délais grâce à une simplification et à une réduction significative des formalités administratives liées aux différentes prestations de service fournies par l'administration ;
- d'assurer une meilleure conservation de l'information avec une facilité de diffusion et à moindres coûts ;
- d'augmenter la transparence, la facilité et la rapidité dans le traitement des informations ;
- d'augmenter les capacités humaines et accroître ainsi les capacités des cadres de l'administration à gérer plus efficacement l'économie nationale ;
- de mieux informer les citoyens sur les procédures administratives afin qu'ils puissent accéder plus facilement aux services publics.

Avec la libéralisation du marché des télécommunications et la fin des monopoles dans le domaine vers laquelle on tend dans les pays du Sud, les TIC peuvent être utilisées comme fer de lance dans le développement d'une économie de marché débridée.

Le constat est donc double : en matière de développement des pays du Sud, les TIC contre toute attente, peuvent jouer un rôle très positif, une fois dépassés les problèmes de connectivité. Ces pays se retrouvent de fait sur un pied d'égalité à l'égard des pays du Nord, lorsqu'il s'agit d'inventer de nouveaux usages des TIC et de dessiner les contours de cette société en émergence. Simultanément les questions d'infrastructure restent entières, avec un problème aigu de manque de maîtrise des réseaux et des tarifications.

Enfin les TIC peuvent permettre de nouvelles formes de contrôle social, par exemple par la gestion intégrée de la santé, de l'éducation et de la formation. En effet la télémédecine et le télé-enseignement peuvent permettre aux pays en développement de résorber le problème d'insuffisance de cadres spécialistes dans les domaines de la santé et de l'éducation.

3. TIC, mouvements civiques et mobilisation sociale

Au niveau de la mobilisation sociale, les TIC peuvent ainsi s'affirmer comme un instrument de mobilisation, d'identification et quelquefois même d'uniformisation des consciences collectives.

Dans le cadre de la lutte contre certaines pratiques néfastes à la promotion sociale comme la pratique de l'excision, les mariages précoces, le trafic des enfants, les TIC peuvent être amplement participatives de la sensibilisation en vue du dépérissement de certaines pratiques avilissantes et dégradantes pour la femme.

Dans le même temps, la mise en commun des expériences diverses, la promotion des échanges multisectoriels peuvent être développées entre les associations et groupements villageois et féminins afin de créer des réseaux dans le cadre de la dynamisation et de la mise en commun et en partage des cursus et des parcours des associations de développement.

Les TIC peuvent jouer un rôle fort au sein des mouvements civiques et des acteurs de l'économie solidaire. Elles leur permettent tout à la fois :

- d'inventer de nouvelles formes de solidarité au niveau local. On peut concevoir des microprojets qui utilisent les TIC comme outil de démocratisation locale, d'insertion sociale, d'aide au retour à l'emploi, de formation, de valorisation des différences culturelles, etc. ;

- de créer de nouvelles formes de militance. Les TIC peuvent aider à mettre en place de nouvelles formes de mouvements sociaux et civiques. Elles deviennent, non seulement, un outil de communication mais véritablement un outil de construction d'une pensée et d'une action collective ;
- de faciliter le travail à distance et par la même de gagner en force. Par la capacité à se relier, à s'organiser en réseaux, à l'échelle nationale et internationale, les mouvements civiques retournent à leur avantage les réseaux informationnels. Déjà au Nord, certains mouvements construisent en ce moment une capacité d'intervention sur la scène internationale, capacité inenvisageable faute de moyens, il n'y a que quelques années.

4. Quelques initiatives TIC en appui à la bonne gouvernance et à la décentralisation

Il existe cependant des initiatives visant à développer des applications utiles aux collectivités locales. Ainsi, dans le cadre de la stratégie Acacia Sénégal, la Société africaine d'éducation et de formation pour le développement (SAFEFOD), qui est une ONG visant à la promotion des valeurs démocratiques, a présenté au forum international Bamako 2000, des applications portant sur la gestion des collectivités locales, la gestion du budget et l'état civil, la confection de divers imprimés, etc. La SAFEFOD a également en projet un "observatoire de la gouvernance locale" et possède un site Web et un serveur vocal qui, à terme, fournira de l'information sur la décentralisation et les collectivités locales en français, en anglais, en wolof, en pular, en soninké, en diola, en sérère et en mandinka.

Plusieurs autres initiatives sont développées ou en cours de développement. Il s'agit :

- du système d'information urbain populaire (SIUP), du cyberspace parlementaire, au Sénégal
- du Cyberspace de l'administration, de la Cybercollectivité de Mopti, au Mali
- du cyberforum de la société civile, des cybercommunes d'Aioun, Kaédi, Kiffa, en Mauritanie
- des Points d'accès publics à l'information au Bénin
- de l'Inforoute communale au Burkina Faso
- du système fiscal en ligne en Italie, au Chili, en Jamaïque
- etc.

5. Conditions de réussite de l'utilisation des TIC et risques encourus

a) Nécessité d'élaborer des stratégies nationales de développement des TIC

Plusieurs études économiques l'ont démontré : les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle clé dans l'amélioration de la productivité, de la croissance et de la compétitivité. Il y a cependant trois conditions indissociables à respecter :

- un investissement dans les TIC,
- la réorganisation des méthodes de gestion et de travail et
- l'amélioration des compétences.

Ainsi, l'accès aux TIC est tributaire de la nature de l'infrastructure d'information et de communication, de l'état de développement des systèmes économiques et juridiques, et des capacités éducatives et formatives. Or, le moindre déséquilibre crée un nouveau danger, car l'exclusion de l'économie mondiale peut encore s'intensifier dans les pays où, à long terme, seule une portion réduite de la population accédera à ces réseaux.

La nécessité de mettre en place des stratégies dans le domaine est plus qu'urgente. Malgré le risque qu'une diffusion et utilisation accrues des TIC ne soient pas exemptes d'exclusions, on doit établir des stratégies cohérentes pour exploiter le potentiel non réalisé de ces technologies révolutionnaires et assurer ainsi la prospérité future des pays en développement.

Une fois que les stratégies et les politiques en matière de TIC seront en place, un investissement limité dans les capacités humaines et techniques pourrait avoir un effet catalyseur durable dans les pays en développement au chapitre de la pauvreté, de l'inégalité entre les sexes et de l'environnement. Il importe également d'apporter un soin particulier à modifier les technologies et les applications à l'appui de ces priorités.

b) Opportunités offertes par les logiciels libres

Le logiciel libre se rapporte à la liberté des utilisateurs d'exécuter, de distribuer, d'étudier, de modifier et d'améliorer le logiciel. Plus précisément, cela réfère à trois niveaux de libertés :

- La liberté d'étudier comment le programme fonctionne et de l'adapter à ses besoins propres ;
- La liberté de redistribuer des copies que l'on peut partager avec des amis ;
- La liberté d'améliorer le programme et de diffuser ces améliorations au public, de telle sorte que la communauté toute entière en bénéficie.

Aujourd'hui, les principaux distributeurs de logiciels libres, sous la plate-forme Linux (très proche d'Unix) sont MandrakeSoft, Red Hat, Suse ou Debian. Ces distributeurs garantissent l'interopérabilité, facilitent le fonctionnement et la gestion, et assurent la diffusion des distributions ainsi réalisées. Ils peuvent se rémunérer sur la distribution.

Aujourd'hui, il y a des logiciels libres capables de faire tout ce que les logiciels Office de Microsoft permettent de réaliser (tableurs, traitements de texte, gestionnaires de courriers électronique, etc.). Les logiciels libres sont quasiment gratuits, certains sont téléchargeables à partir d'Internet.

L'enjeu réel du logiciel libre pour les pays en développement est avant tout social, économique et politique. Le mode de rémunération habituel de l'industrie du logiciel est de vendre les versions exécutables pour rémunérer le développement du code source. Cette rémunération n'est plus possible pour les logiciels libres, du fait du principe de libre diffusion.

Mais au-delà de ces acteurs économiques, les logiciels libres sont également produits par des chercheurs, des étudiants, des professionnels ayant eu à développer un logiciel pour leur propre compte et trouvant ainsi moyen de le diffuser, et même des amateurs voulant être utile dans un projet participatif. Ce voisinage d'acteurs variés donne une tonalité très particulière au monde du logiciel libre et assure une continuité bénéfique entre recherche et industrialisation.

Enfin, et cela est particulièrement important dans une utilisation gouvernementale, le caractère ouvert et public du code source des logiciels libres permet d'en améliorer la pérennité et la sécurité.

Dans le cadre de son programme « Appropriation et Usage des technologies de l'information et de la communication », l'Institut Francophone des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Formation (INTIF) a aidé à la mise en place d'associations d'utilisateurs des logiciels libres dans les pays francophones et a financé la création de Labtic (laboratoire des technologies de l'information et de la communication). Ces laboratoires disposent de machines sur lesquelles seuls les logiciels sont installés. Des séminaires et ateliers de formation sont organisés périodiquement dans ces laboratoires, dans le cadre de la promotion et de la vulgarisation des logiciels libres, par les associations d'utilisateurs (**AMULL**- Association Malienne des Utilisateurs des Logiciels Libres, **AN3L**- Association Nigérienne pour la promotion de Linux et des Logiciels Libres, etc.).

c) Risques liés à l'utilisation des TIC

Les technologies de l'information et de la communication n'ont donc de sens que si elles s'accompagnent d'une politique massive d'accès pour tous. C'est pourquoi, des stratégies et politiques nationales et/ou sous-régionales doivent être élaborées afin d'éviter le développement anarchique des TIC. En effet plusieurs partenaires interviennent dans le domaine de TIC, il y a donc une nécessité de coordination de ces multiples interventions pour éviter les redondances. Par exemple au Mali, il y a le projet des centres multimédias communautaires (CMC) de l'UNESCO, les centres locaux d'information communautaire (CLIC) de l'USAID, les télécentres communautaires polyvalents (TCP), les centres de ressources de l'Association des municipalités du Mali (CdR-AMM). Une concertation des différents intervenants peut permettre à un partenaire de savoir qu'un autre est déjà présent dans une localité, et qu'il doit développer ses activités dans une autre localité.

D'autres problèmes peuvent être relatifs aux risques liés à la protection des libertés individuelles. Si une régulation commence à se mettre en place dans de nombreux pays, la veille sur ce terrain doit rester

permanente : protection des données personnelles, interconnexion des fichiers, traçabilité etc. sont autant d'enjeux lorsque l'administration dialogue avec ses citoyens.

Les nouvelles technologies ne sont ni nécessaires, ni suffisantes pour promouvoir la bonne gouvernance et la décentralisation administrative. Bien souvent, les applications des TIC peuvent faire office de divertissement, au lieu de devenir des moyens pour atteindre des objectifs préalablement fixés. En effet, les technologies de l'information et de la communication, si elles ne sont pas intégrées aux missions et à la culture des organisations, se traduisent quasiment toujours par un échec.

Pire encore, les applications des TIC mises en œuvre sans se soucier des possibilités d'accès par tous les bénéficiaires concernés créent une société d'info-riches et d'info-pauvres qu'aucune bonne gouvernance ne pourra réparer.